

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2006540	Date d'inspection Le 14 juin 2022	
Nom de l'établissement Le Club Anna Malenfant 2		Numéro de téléphone (506) 383-8470	
Adresse 500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été vérifiés;

- Le ratio enfant-éducateur\éducatrice
- Les dossiers des membres du personnel (des nouveaux membres du personnel ont été ajoutés dans le système)
- Les compétences et formations
- Le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure
- Un espace d'accès facile prévu pour ranger les effets personnels de chaque enfant

La Mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de la responsable.

Aucune non-conformité n'a été observée au moment de l'inspection.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juin 2022

Date

original signé par
Sylvette Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juin 2022

Date